

## BAREME DES HONORAIRES – AGENCE AIX-EN-PROVENCE

### SERVICE DE TRANSACTION

Ces honoraires comprennent :

- L'estimation du prix de vente,
- L'établissement de la fiche technique et le cas échéant d'un plan du bien à vendre,
- La présentation et la publicité du bien à vendre,
- La réception et la sélection des acquéreurs,
- Les visites du bien à vendre,
- L'étude du financement des acquéreurs,
- La rédaction des actes juridiques, si nécessaire
- La garantie du dépôt de séquestre, si nécessaire
- La transmission au notaire pour authentifier la vente,
- L'accompagnement à la signature de l'acte notarié.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES	€ TTC	€ TTC
<b>SI HONORAIRES CHARGE VENDEUR : LES HONORAIRES SONT CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE</b>		
<b>SI HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR : LES HONORAIRES SONT CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE NET VENDEUR</b>		
<b>POUR LE CALCUL DES HONORAIRES : TRANCHES NON CUMULATIVES</b>		
	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
Minimum de Perception	5000.00€	5000.00€
Honoraires sur le prix de vente : Tranche jusqu'à 60.000 €	10.00%	9.00%
Honoraires sur le prix de vente : Tranche comprise entre 60.001 € et 100.000 €	9.00%	8.00%
Honoraires sur le prix de vente : Tranche comprise entre 100.001 € et 150.000 €	7.00%	6.00%
Honoraires sur le prix de vente : Tranche comprise entre 150.001 € et 300.000 €	6.00%	6.00%
Honoraires sur le prix de vente : Tranche au-delà de 300.001 €	5.00%	5.00%

### SERVICE LOCATION

BAUX D'HABITATION soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989	€ TTC
Honoraires de constitution et d'agrément du dossier locataire, de rédaction de bail à la charge du mandant (basé sur le loyer annuel hors charges)	10.20 %
Honoraires de réalisation de l'état des lieux <b>à la charge du mandant</b>	3.00 €/m <sup>2</sup>
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail à la charge du locataire	
En zone très tendue	12.00 €/m <sup>2</sup>
En zone tendue	10.00 €/m <sup>2</sup>
Pour le reste du territoire	8.00 €/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux <b>à la charge du locataire</b>	3.00 €/m <sup>2</sup>
Honoraires d'inventaire du mobilier dans le cadre de location meublée <b>à la charge du mandant</b>	210.00 €
BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS à la charge du locataire	
Recherche de locataire : Présentation de l'offre de location à la clientèle, publicités, visite, constitution et étude du dossier du candidat locataire : Honoraires de location (basé sur le loyer triennal net de charges)	12.00 %
Etablissement du bail et renouvellement	
Minimum de perception	500.00 €
Sur tranche de loyer triennal inférieur à 11 000 €	1.60 %
Sur tranche de loyer triennal supérieur à 11 000 €	1.09 %
Honoraires d'état des lieux (basé sur le loyer triennal net de charges)	2.40 %
CESSION DE FONDS DE COMMERCE	
Sur le prix de cession	10.00 %

Les prix indiqués ci-dessus seront augmentés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE sur la base de l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 valeur 1.627.

Les prix indiqués ci-dessus sont exprimés en € TTC au taux actuel de TVA de 20%.

Tarifs au 1<sup>er</sup> Avril 2017.